

Le Périmètre d'Intérêt Paysager (PIP) (ADESA) de MAILLEN-CRUPET

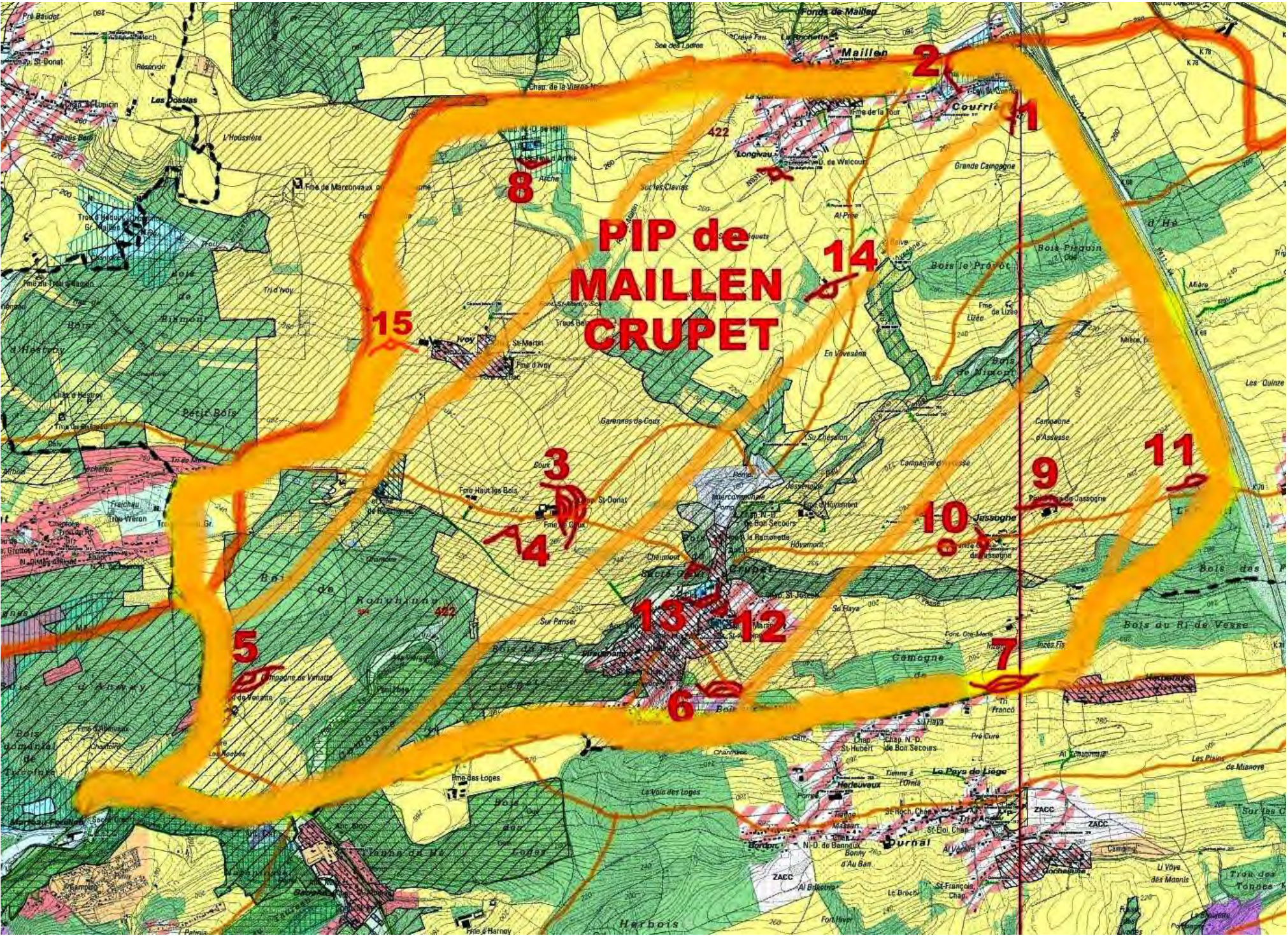
La Convention européenne du paysage - appelée également la Convention de Florence - a pour objet de promouvoir la protection des paysages européens. Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004 (Traité du Conseil de l'Europe n°176). Elle a été ratifiée le 1^{er} février 2005 par la Belgique. Elle constitue le premier traité international exclusivement consacré aux paysages européens. Pour être en phase avec la Convention de Florence, depuis 2005, la Région Wallonne réalise l'inventaire des Périmètres d'Intérêt Paysager de Wallonie. Après le Hainaut, le Sud Luxembourg et une partie de la province de Liège, c'est notre région qui vient d'être analysée par la méthode ADESA. Cette étude officielle déposée à la Région Wallonne vient d'aboutir à la proposition de désignation du PIP (ADESA) de MAILLEN-CRUPET. Elle confirme le PIP existant au plan de secteur et l'étend vers Maillen et Petit-Courrière. Cette étude est très importante car elle ne peut être ignorée lors des prochaines études d'incidences notamment éoliennes. Il s'agit de la zone paysagère la plus importante de la commune d'Assesse et même des communes avoisinantes (hormis la vallée de la Meuse). Une reconnaissance de plus du cadre exceptionnel de Crupet et des magnifiques hameaux : Jassogne, Lizée, Mière, Insefy, Vovesène, Baive, Arche, Ivoy, Coux, Ronchinne, Venatte.

Un PIP ou Périmètre d'Intérêt Paysager révèle l'existence de nos plus beaux paysages aux responsables locaux ou régionaux, aux citoyens, aux promeneurs, aux visiteurs, aux artistes... Un Périmètre d'Intérêt Paysager fait partie de notre patrimoine au même titre que les églises, les châteaux et autres édifices ou arbres remarquables...

La désignation du PIP (ADESA) MAILLEN-CRUPET comporte 10 pages de justifications, de recommandations et de magnifiques photographies panoramiques. A l'intérieur du PIP (ADESA) MAILLEN-CRUPET, les spécialistes ont identifié 15 éléments remarquables : Points de vue remarquables (P.V.R.) qui sont des lieux d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle et des lignes de vue remarquables (L.V.R.). Tous ces éléments contribuent également à l'intérêt paysager d'une contrée autant que le P.I.P..

Légende de la carte PIP de MAILLEN-CRUPET (page suivante): n°1 Point de vue de Petit-Courrière , n°2 Ligne de vue du château ferme de Petit-Courrière, n°3 Point de vue remarquable de la ferme de Coux, n°4 Point de vue remarquable de Haut-les-Bois, n°5 Point de vue remarquable de Venatte, n°6 Ligne de vue remarquable du Bois sur la Ville à Crupet, n°7 Ligne de vue remarquable du Tri Franco à Crupet-Durnal, n°8 Point de vue remarquable du Château d'Arche, n°9 Ligne de vue remarquable de la Petite ferme de Jassogne , n°10 Point de vue de la Grande ferme de Jassogne, n°11 Ligne de vue de la lisière du Cahoti vers Mière et Lizée, n°12 Point de vue du centre de Crupet vers le Donjon, n°13 Ligne de vue au bord du Donjon de Crupet, n°14 Point de vue de Maillen vers Jassogne, n°15 Point de vue depuis Ivoy vers Ronchinne et Coux. En orange les lignes de crêtes du paysages, en rouge les points remarquables.

MAILLEN-CRUPET-COURRIERE



PIP DE LA VALLÉE DU RUISSEAU DE CRUPET (ET DE SES AFFLUENTS) - MAILLEN-CRUPET

Agrandir le PIP existant pour qu'il englobe le superbe ensemble paysager que constitue la vallée depuis son confluent jusqu'à l'autoroute.

Il s'agit d'un ensemble paysager particulièrement harmonieux qui se distingue par son relief mouvementé façonné par les cours d'eau. Les points culminants offrent des vues d'ensembles superbes qui englobent presque l'entièreté du paysage qui présente cependant des facettes différentes lorsqu'on le découvre en le parcourant - tantôt vallées très encaissées au versant boisés, tantôt espaces agricoles vastes agrémentés par le bâti agricole, les bosquets et les boisements qui accompagnent les cours d'eau. La variété et la disposition de ses éléments, la présence des facettes paysagères qu'il présente la présence des hameaux et villages parfaitement intégrés dans le paysage accentue l'intérêt de ce très vaste ensemble où même le bâti agricole, malgré la présence de nouveaux hangars, n'arrive pas à perturber l'ensemble.

Une grande partie de cette zone est soumise à un RGBSR (Règlement général sur les bâtisses en site rural) et les centres anciens de Crupet, Maillen et Ivoy sont inscrits en PICHE au plan de secteur (Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique).

COURRIERE

1 (975) PV d'intérêt communal. Jolie vue sur l'église du village de Petit-Courrière, le château-ferme et l'amont de la vallée du ruisseau de Crupet. Ce paysage est inclus dans le PIP de Maillen-Crupet.



2 (976) : LV d'intérêt communal. Jolies vues sur le château-ferme de Petit-Courrière en cours de restauration. Il se trouve au sein d'un site classé.



MAILLEN

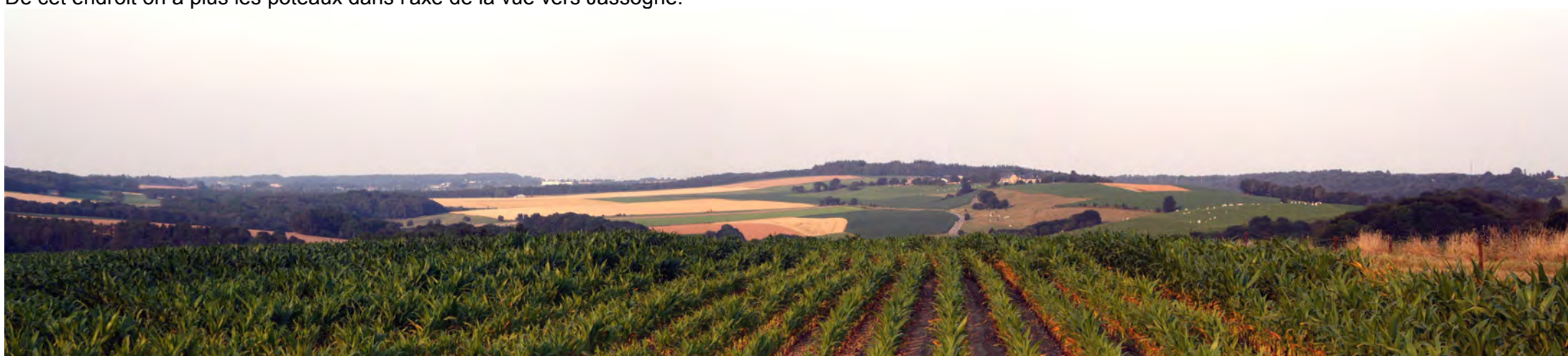
3. Inscrire un PVR. Très belle vue panoramique depuis la Ferme de COUX vers Ivoy à gauche, Maillen au milieu, Jassogne dans l'alignement du chemin et en arrière-plan Assesse. La vue est plus dominante, plus longue et permet de voir d'un seul endroit l'ensemble du panorama. Malheureusement les poteaux dans l'axe de la vue sur Jassogne sont perturbants. Il faudrait les faire enterrer.



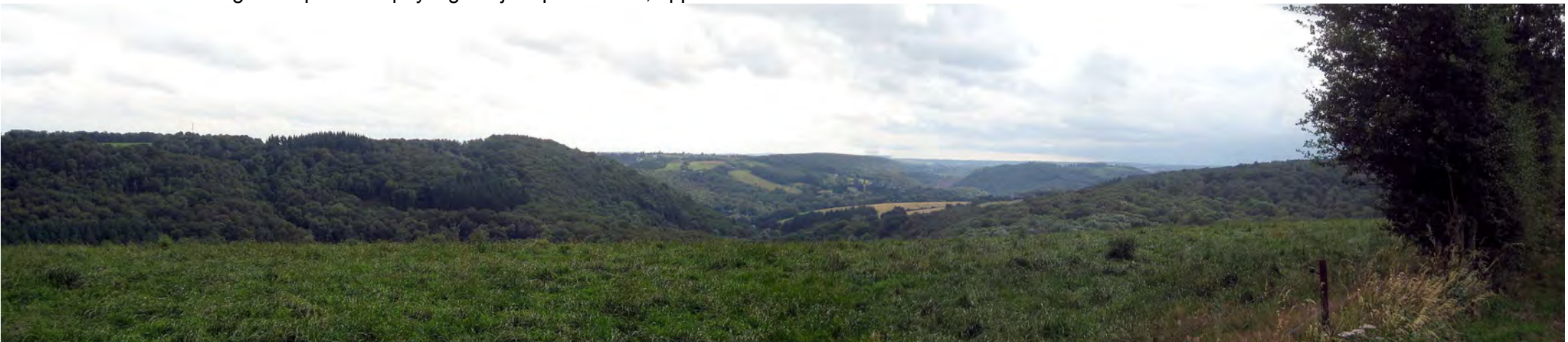
(détails) depuis le chemin d'accès à la ferme vers IVOY et MAILLEN



3 (978) (Détails). Depuis le bas de la rue qui mène à la ferme de Coux, vue sur Jassogne avec Assesse, à gauche, en arrière-plan. De cet endroit on a plus les poteaux dans l'axe de la vue vers Jassogne.



4 (981) IVOY- Inscrire un PVR. Depuis le chemin entre les fermes de Coux et de Haute-Écluse, vue dominante sur la vallée du Bocq en direction de Yvoir et de la vallée de la Meuse. Une grande partie du paysage déjà repris en PIP, appartient à la commune d'Yvoir.



et la ferme de Venatte



5 (998) PVR de Venatte De ce PVR, proche de la ferme de Venatte, on domine le confluent où le Crupet vient se jeter dans le Bocq. En face, on voit très bien la vallée du Bocq avec le hameau de Bauche noyé dans la végétation. À l'est, C'est Crupet qu'on voit au fond de la vallée. Tout cet ensemble paysager est maintenu en PIP. Ce PV avait été proposé par le groupe d'Yvoir. Il est entièrement justifié.



6 (995) : LVR de Bois sur la Ville



Après avoir gravi le versant par un splendide chemin creux qu'emprunte le GR on découvre en lisière du Bois sur la Ville, une superbe vue dominante sur le village de Crupet niché au creux de la vallée du Bocq. Malheureusement, la vue n'est que partielle car elle est limitée par la végétation qui borde le chemin creux (3a). Sur le versant opposé, on repère la ferme de Coux sur la ligne de crête et le château-erme d'Arche

Pour jouir d'une vue encore plus belle et plus ouverte (3b) il faut longer la lisière du bois. La vue s'ouvre alors et l'on voit une plus grande partie de la vallée et le village de Maillen qui se découvre sur la ligne de crête, Il faudrait créer un belvédère à cet endroit. Le terrain étant en vente, il faudrait en profiter pour acheter un bande le long de la lisière afin de créer un accès et un belvédère,. Ce qui se justifie d'autant plus que l'on se trouve près d'une promenade balisée (GR).

6a



6b



7 (1075)- LVR de Tri Franco. Très jolies vues dominantes, depuis la limite communale, sur la vallée du Ri de Vesse avec Jassogne sur la crête opposée et Maillen en arrière-plan sur le tige à l'horizon.



8 (983): MAILLEN-Château d'ARCHE Très belle vue sur le château d'Arche depuis un chemin qui entre dans une prairie située au sud du château. Si ce chemin est public, l'inscription d'un PVR se justifie pleinement.



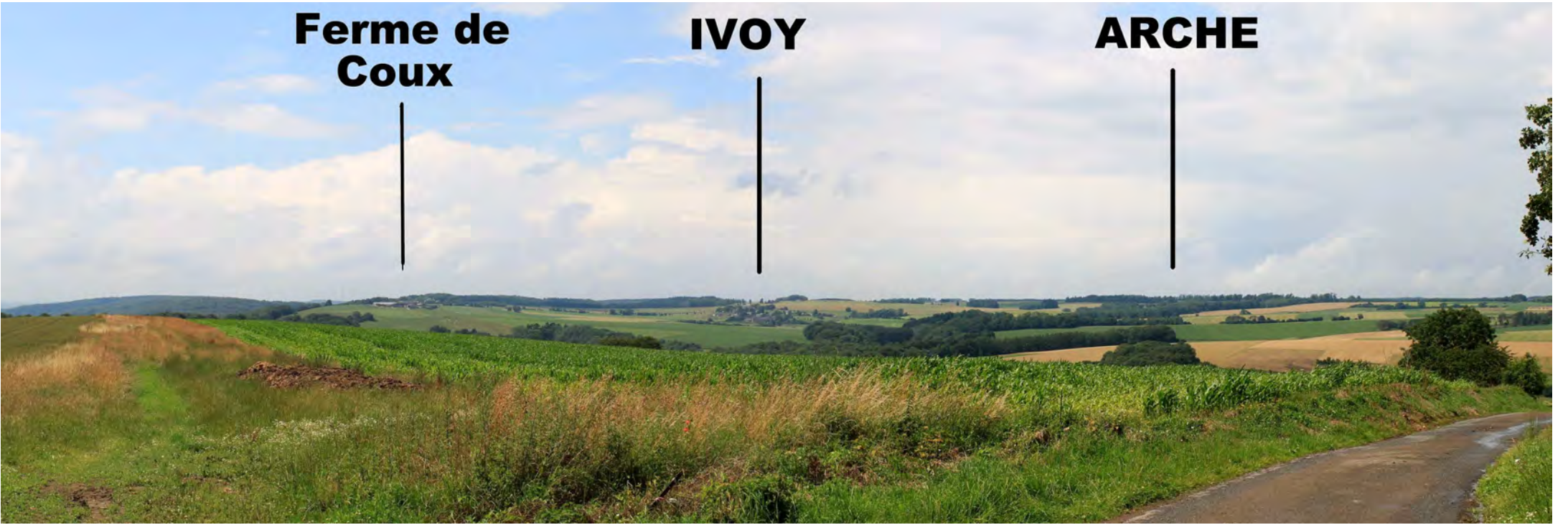
9 (990): LV d'intérêt communal. Vues très ouvertes depuis la ferme Petite Jassogne On voit notamment la ferme et le nouveau hangar vert de Maillen(PV 14),



10 (982): PV d'intérêt communal. - à l'ouest de la ferme Grande Cense de Jassogne



On se trouve à l'opposé du PVR de la ferme de Coux. D'ici aussi le paysage est superbe. Dans la partie droite, on repère notamment les fermes de Coux et Haut les Bois situées sur la crête opposée avec le hameau d'Ivoy en contrebas et la vallée boisée du Ruisseau St Martin qui remonte jusqu'à Maillen, qu'on ne voit pas. Si on suit le chemin qui sépare les champs, face au point de vue, on arrive sur un point haut où la vue est encore plus intéressante car beaucoup plus ouverte et permettant de voir Maillen sur le versant opposé. **On pourrait améliorer le chemin afin d'y placer un belvédère.**



11 (991-992) : LV d'intérêt communal. Depuis la lisière du Cahoti, on jouit d'une vue très ouverte sur la vallée du ruisseau de Mière.





12 : PV d'intérêt communal aménagé depuis le parking communal de Crupet. Vue dominante sur le Donjon. On voit le calvaire au milieu des bois sur le haut du versant boisé à l'arrière du Donjon.



13 : LVR. Très jolies vues depuis la route sur le Donjon.

14-(984) PV d'intérêt communal : depuis le nouveau hangar agricole vert de Maillen vers Jassogne et les boisements qui dominent Crupet



15 Vue sur Ivoy, les fermes de Coux , Haut les Bois et Ronchinne

